

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Séance du 30 septembre 2024

Date de convocation : 23 septembre 2024  
Date d'affichage : 23 septembre 2024

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 28  
Nombre de voix exprimé : 37

L'an deux mille vingt-quatre et le trente septembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de La Motte d'Aigues, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Président,

**Présents :**

Robert TCHOBDRENOVITCH, Geneviève JEAN, Jean-Marc BRABANT, Catherine SERRA, Karine MOURET, Rose-Marie DUMONTIER, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Jacques NATTA, Philippe EGG, Emma LEON, Alain GOUIRAND, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Josiane PANATTONI, Gregory RISBOURG, Marc DUVAL, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, François BONNET, Jacques DECUIGNIERES, Nathalie LE BOUC, Jean-Luc BOREL, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER, Armelle TOUATI représente Eve MAUREL.

**Procurations :**

Joëlle RICHAUD donne procuration à Franck LAROCHE, Emilie BASTIE donne procuration à Jean-Marc BRABANT, Valérie GRANGE donne procuration à Marc JAUBERT, Anne-Marie DAUPHIN donne procuration à Philippe EGG, Pierre AUBOIS donne procuration à Jean-Paul GROUILLER, Romain BRETTE donne procuration à Jean-Luc BOREL, Mariane DOMEIZEL donne procuration à Rose-Marie DUMONTIER, Bernadette VITALE donne procuration à Robert TCHOBDRENOVITCH, Josianne MAURIN donne procuration à Jean-Louis ROBERT

**Absents et excusés :**

Séverine MAUGAN-CURNIER, Céline ALARCON, Nicolas SALERNO, Serge ROBIN

Madame Nathalie LE BOUC est nommée secrétaire de séance

**Objet de la délibération n°2024-096-1  
Budget général 2024 – Décision modificative n°2**

Rapporteur : Robert TCHOBDRENOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2024-043 du 10 avril 2024 d'adoption du budget primitif 2024 pour le budget général de COTELUB ;

Vu la délibération 2024-049 du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2024 portant sur l'acquisition de la propriété du « Domaine de la Bonde » ;

Vu la délibération n°2024-095 du Conseil Communautaire, en date du 30 septembre 2024, portant approbation du plan de financement dans le cadre de l'acquisition du « Domaine de la Bonde » ;

Vu le budget ;

Considérant ce qui suit :

Dans le cadre de l'acquisition du « Domaine de la Bonde », il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements par le biais d'une décision modificative.

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 22/10/2024  
 Publication : 22/10/2024

La dépense soumise correspond au montant de l'acquisition du domaine de La Bonde en intégrant les frais de notaire. Cette dépense est donc couverte par l'emprunt d'équilibre et par l'annulation de différents crédits d'investissement prévus en 2024 qui ne seront finalement pas engagés cette année.

Pour l'autorité compétente par délégation

Après avoir rappelé que le budget primitif est un acte de prévision, voté au niveau du chapitre globalisé en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- D'approuver la décision modificative n°2 telle que présentée en pièce jointe et proposée,
- De dire que l'équilibre global du budget, après décision modificative n°2, s'établit ainsi :

	BP 2024	DM N°2	BP + DM
Dépenses de fonctionnement	20 927 417,01 €	0 €	20 927 417,01 €
Recettes de fonctionnement	20 927 417,01 €	0 €	20 927 417,01 €
Dépenses d'investissement	9 336 438,01 €	9 358 771,55 €	18 695 209,56 €
Recette d'investissement	9 336 438,01 €	9 358 771,55 €	18 695 209,56 €

- De l'autoriser à effectuer l'ensemble des démarches et signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la décision modificative n°2 telle que présentée en pièce jointe et proposée,
- **Dit** que l'équilibre global du budget, après décision modificative n°2, s'établit ainsi :

	BP 2024	DM N°2	BP + DM
Dépenses de fonctionnement	20 927 417,01 €	0 €	20 927 417,01 €
Recettes de fonctionnement	20 927 417,01 €	0 €	20 927 417,01 €
Dépenses d'investissement	9 336 438,01 €	9 358 771,55 €	18 695 209,56 €
Recette d'investissement	9 336 438,01 €	9 358 771,55 €	18 695 209,56 €

- **L'autorise** à effectuer l'ensemble des démarches et signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits,

Par :

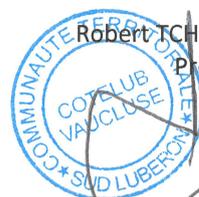
34 voix POUR,

2 voix CONTRE : Anne-Marie DAUPHIN et Philippe EGG,

4 Abstentions : Pierre AUBOIS, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTE et Jean-Paul GROUILLER

Majorité des suffrages exprimés

Nathalie LE BOUC  
 Secrétaire de séance

Robert TCHOBDRENOVITCH  
 Président

